

Décision Générale colonial

Décision n° 634 Personnel européen

n° 634

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 15 août 1943
Numéro JO n° 16 du 15/08/1943	Date du numéro 15 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. LINGENHEIM Lucien. Brigadier de 2° classe des Douanes, retour de permission, est affecté au bureau des douanes de Djibouti. M. CULOUSCOU Jean, Brigadier de 2° classe des Douanes chef du bureau des douanes d'Ali-Sabieh est affecté au bureau des douanes de Djibouti. M.M. LINGENHEIM et CULOUSCOU, faisant fonctions de vérificateurs auront droit à 1 indemnité professionnelle de 750 francs 1 an prévue par l'arrêté du 7 septembre 1943.